

Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais **remercier les différents intervenants** pour leurs exposés. Je tiens également à féliciter l'Allemagne, le Pérou et le Koweït, qui ont pris l'initiative. L'accent sur la violence sexuelle est particulièrement pertinent et nous prenons bonne note du rapport de la mission d'enquête à cet égard.

Tout d'abord je souhaiterais commencer en soulignant l'importance **de la lutte contre l'impunité**. Rendre compte de ses actes est essentiel pour une véritable réconciliation menant à une paix durable.

Il y a presque exactement deux ans, l'armée et les forces de sécurité du Myanmar ont commis des **crimes d'atrocité de masse et de graves violations des droits de l'Homme** contre la population civile de l'État Rakhine. Ces crimes ont été amplement documentés. L'usage systématique de violence sexuelle a été particulièrement odieuse. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a décrit les événements comme «un exemple classique de nettoyage ethnique».

A ce jour, les mesures concrètes prises pour engager des poursuites pénales contre les responsables restent limitées. Les journalistes ayant exposé les crimes de masse commis par l'armée du Myanmar, la Tatmadaw, ont ainsi été emprisonnés plus longtemps que les responsables de ces crimes.

La collecte et la préservation des preuves seront essentielles afin de s'assurer que justice soit rendue. Dans ce cadre, la Belgique soutient les travaux de la **mission**

d'établissement des faits, mandatée par le Conseil des droits de l'Homme, ainsi que le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Nous prenons également note de la demande du Procureur de la **Cour Pénale Internationale** d'ouvrir une enquête sur la situation au Myanmar. Je rappelle d'ailleurs que le Conseil est compétent pour renvoyer ces faits à la CPI. Nous saluons l'initiative prise par la Gambie, au nom de l'OCI, de porter la crise à l'attention de la Cour Internationale de Justice, sur la base de la Convention sur le génocide.

Nous regrettons l'absence aujourd'hui de la "**Commission d'Enquête Indépendante**" mise en place par les autorités du Myanmar. En effet, cette réunion constitue une occasion de répondre aux préoccupations existantes. L'instauration de cette Commission ne peut constituer un pas vers la responsabilisation que si elle travaille de manière indépendante, impartiale, transparente et objective, conformément aux normes internationales. Nous encourageons l'ICOE à coopérer avec les mécanismes internationaux.

Le mois dernier, le groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés du Conseil de sécurité a adopté des **conclusions concernant le Myanmar**. Ce faisant, le Conseil a rappelé à l'ordre les responsables, dont la Tatmadaw afin de mettre terme aux violations et afin d'éviter que de nouvelles violations soient commises. De plus, le Conseil a exigé que des enquêtes indépendantes et impartiales soient menées afin que les auteurs rendent compte de leurs actes. Nous encourageons la poursuite de la coopération des autorités du Myanmar avec les représentants spéciaux chargés des questions de violence sexuelle et enfants dans les conflits.

Nous insistons particulièrement sur l'importance pour le Gouvernement du Myanmar de **protéger les témoins et les victimes** de possibles représailles, mais aussi sur l'importance de fournir des soins médicaux et psychosociaux adéquats aux survivants, en particulier aux femmes et aux filles. À cet égard, nous estimons qu'une coopération étroite entre le gouvernement et les Nations Unies est primordiale pour la mise en œuvre intégrale du Communiqué conjoint du 7 décembre 2018 entre les Nations Unies et le gouvernement du Myanmar quant à « la prévention et à la réponse à donner aux

violences sexuelles en période de conflit armé ». L'engagement des forces armées dans ce processus, spécifiquement du ministère de la défense et des plus hautes autorités militaires, est ici crucial. Nous soutenons dans ce cadre l'idée d'un déploiement d'une équipe technique auprès du coordinateur résidant. Nous souhaitons également exprimer notre soutien à une adoption rapide de la législation sur la Prévention de la violence faite aux femmes qui a été dûment amendé par la société civile et l'équipe de l'ONU sur place.

Je souhaite poser **une question à Mme. Coomaraswamy** : comment évaluez-vous la collaboration avec le gouvernement sur la mise en œuvre du communiqué et quels progrès ont été réalisés afin de faciliter des poursuites judiciaires conformes au droit international ? Y-a-t-il un rôle à jouer pour les Nations-Unies en matière de renforcement et de réforme du secteur judiciaire dans ce domaine ?

Si justice n'est pas rendue, la question reviendra tôt ou tard sur notre table. Comment pouvons-nous espérer que les réfugiés rentrent dans une région où des criminels sont maintenus dans leurs fonctions et jouissent d'une totale impunité ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.